

Redynamisation économique du quartier de Planoise - Subvention aux associations de commerçants de Planoise

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le 3 décembre 1996 a été signé un protocole d'accord entre l'Etat, la Ville de Besançon, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, la Chambre de Métiers du Doubs et les trois associations de commerçants-artisans de Planoise, visant à la redynamisation commerciale et artisanale de ce quartier.

Ce partenariat a conduit à la venue d'une nouvelle enseigne dynamique, à la création d'un restaurant interentreprises interadministrations place Cassin, à une réflexion sur le stationnement à Ile de France, et à une prospective commune aux trois centres commerciaux relative à la sécurité.

Dans ce sens un projet de monétique, piloté dans le cadre du groupe de travail, a été déposé par la Ville auprès du FISAC.

Ce projet monétique consistera à mettre en place un système de sécurisation de la clientèle par l'installation dans chaque commerce d'une possibilité de paiement à l'aide d'une carte à puce.

Ce système offrira des services complémentaires visant à fidéliser la clientèle. Ce projet sera une première expérience sur Besançon.

L'investissement de 72 000 F sera pris en charge pour moitié par les commerçants et le reste par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs : 5 000 F et la Ville au titre du FISAC : 31 000 F.

Après avis favorable de la Commission Economie - Emploi - Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 31 000 F à l'Association des Commerçants de la place Cassin, la dépense étant prélevée sur l'imputation 92.98.6574. 30200.

«**M. GRAPPIN :** Simplement, Monsieur le Maire, la semaine dernière, la presse locale a publié un article intitulé : une promenade dans le nouveau parc urbain. L'exposition concernant le futur parc urbain à Planoise intéresse semble-t-il beaucoup de monde. Dans cet article, un partenaire du redynamisme commercial du quartier juge, entre autres, nécessaire de développer ce parc qui contribuera à une meilleure qualité de vie des Planoisiens. Pourriez-vous nous faire le point sur cette opération et nous indiquer si un échéancier de travaux a été élaboré ?

M. LE MAIRE : Un échéancier de travaux est élaboré à partir de 2001. Jusqu'à cette date-là, il a été convenu entre nous depuis très longtemps qu'on poursuivait les études, qu'on essayait de trouver ici et là des propositions de subventions et que le tout serait ficelé non pas dans ce mandat, nous n'en avons pas la possibilité au niveau de l'investissement mais à partir de 2001. Cela a toujours été très clair entre nous».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 24 février 1998.